



Organisation de la Coopération Islamique

OIC/CFM-46/2019/ST/RES/FINAL

RESOLUTIONS

SUR

**LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION ;
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ; LA SANTE ET
L'ENVIRONNEMENT**

**ADOPTÉES A LA
46^{ème} SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session des cinquante ans de coopération intra-islamique :
feuille de route pour la prospérité et le développement)

ABU DHABI-EMIRATS ARABES UNIS

**01-02 MARS 2019
24-25 Jomada Al-Thani 1440H**

TABLE DES MATIERES

NO.		PAGE
1	Résolution N°1/46-S&T sur la Science et la Technologie	3
2	Résolution N°2/46-S&T sur l'Enseignement Supérieur	6
3	Résolution N°3/46-S&T sur la Santé	9
4	Résolution N°4/46-S&T sur l'Environnement	14
5	Résolution N°5/46-S&T sur les Ressources Hydriques	16
6	Résolution N°6/46-S&T sur les Activités du Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique (COMSTECH)	19
7	Résolution N°7/46-S&T sur les Activités des Universités de l'OCI	21
8	Résolution N°8/46-S&T sur les Activités des Institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la Science et de la Technologie, de l'Enseignement Supérieur, de la santé et de l'Environnement	26
9	Résolution N°9/46-S&T sur l'Intégration des Efforts de Lutte contre les Tempêtes de Sable et de Poussière dans certains Etats Membres de l'OCI	33
10	Résolution N°10/46-S&T sur l'Ancien Site d'Essais Nucléaires du Semipalatinsk et la Journée Internationale contre les Essais Nucléaires et la Réhabilitation de la Région de la Mer d'Aral	36

RESOLUTION N°1/46-S&T
SUR
LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Jomada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant la Vision 1441H de l'OCI pour la Science et la Technologie adoptée par la Dixième Conférence Islamique au Sommet tenue à Putrajaya en octobre 2003, le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul les 14-15 Avril 2016, et l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI adopté par le premier sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui s'est tenu à Astana les 10 et 11 septembre 2017 ;

Se référant aux résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères, dont la résolution n ° 1/44-S & T sur les questions scientifiques et technologiques adoptée par la quarante-quatrième session tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017 ;

Se référant également à la Déclaration d'Astana adoptée par le premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui s'est tenu à Astana les 10 et 11 septembre 2017 et au communiqué final adopté par le 13ème Sommet islamique tenu à Istanbul les 14 et 15 avril 2016.

Prenant note de la proposition de SE Nursultan Nazarbayev présentée en marge du premier Sommet de l'OCI sur la science et de la technologie organisé à Astana les 10 et 11 septembre 2017, en vue de la création d'une plate-forme de dialogue sur la science et la technologie OCI-15, réunissant les principaux États membres de l'OCI leaders dans le domaine du développement scientifique et technologique ;

Notant avec satisfaction les efforts du COMSTECH et les activités et programmes de l'ISESCO, du SESRIC, de l'AIS, de la BID et de la CICI dans le domaine du développement et de la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les Etats membres de l'OCI ;

Reconnaissant l'importance du développement de la science, de la technologie et de l'innovation par les États membres pour atteindre les objectifs de l'OCI 2025 : programme d'action et objectifs fixés par l'agenda STI de l'OCI 2026 et les objectifs de développement durable des Nations Unies ;

Reconnaissant en outre l'importance du développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres pour la réalisation des objectifs du

Programme d'action OCI-2025 et des objectifs de développement durable des Nations Unies ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie ; l'Enseignement supérieur ; la Santé ; les Ressources hydriques et l'Environnement (OIC/46-CFM/2019/ST/SG-REP) :

1. **RECONNAÎT** que la science, la technologie et l'innovation, y compris les technologies de l'information et de la communication, sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable et le Programme d'action 2025.
2. **RÉITÈRE** son appel aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI pour prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective des recommandations de «l'Agenda OCI 2026 pour la STI » par le biais d'une série d'initiatives et de programmes ciblés et par la promotion et le soutien actifs des programmes de recherche concertée; et **ENCOURAGE** les États Membres intéressés à travailler ensemble à l'élaboration de «Grands projets scientifiques», comme indiqué dans «L'Agenda OCI 2026 pour la STI», ayant une portée et un contenu multidisciplinaires.
3. **INVITE** COMSTECH à collaborer étroitement avec le gouvernement du Kazakhstan et le Secrétariat général de l'OCI dans l'élaboration et l'élaboration du concept et du mécanisme d'établissement et de mise en œuvre de la Plateforme de dialogue de OCI-15, et invite les États membres à participer activement aux délibérations en vue de l'établissement de la Plateforme de dialogue OCI-15.
4. **RÉITÈRE** le soutien de l'OCI à la tenue du 2^{ème} Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, lancé par le Président de la République d'Ouzbékistan, S.E M. Shavkat Mirziyoyev, et encourage les dirigeants des États membres et les États observateurs de l'OCI, ainsi que les chefs des institutions de l'OCI, à participer activement au 2^{ème} Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, qui se tiendra en 2020 et qui est appelée à renforcer notamment la coopération entre les pays islamiques dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la technologie.
5. **SOULIGNE** le rôle central des gouvernements, avec la contribution active des parties prenantes des secteurs public et privé, et des instituts de recherche, pour créer et maintenir un environnement propice à l'innovation, à l'entrepreneuriat et aux progrès de la science, de la technologie et de l'ingénierie conformément à leurs priorités nationales.

6. **DEMANDE** au Secrétariat général de coopérer avec le Gouvernement ouzbek et avec le COMSTECH pour préparer le deuxième Sommet de l'OCI sur la science et la technologie prévu en Ouzbékistan.
7. **APPELLES-en** outre toutes les institutions concernées de l'OCI à coordonner leurs programmes et activités avec le COMSTECH afin d'établir les synergies et les complémentarités voulues dans la poursuite des objectifs liés à la STI énoncés dans l'Agenda 2026 de l'OCI et le Programme d'action OCI 2025.
8. **FÉLICITE** le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) pour son soutien financier aux Centres d'excellence pour la Science et la Technologie et **DEMANDE** à la BID, au COMSTECH, à l'ISESCO et au Secrétariat Général de l'OCI d'accélérer la désignation de cinq Centres d'excellence de la Vision 1441H de l'OCI pour la science et la technologie.
9. **PREND NOTE** avec appréciation des programmes dédiés de la BID pour la coopération technique, la science et la technologie et la cartographie des centres de ressources et **EXHORTE** les États membres à prendre note des capacités avancées des centres de ressources identifiés par la BID et à envisager de faire appel à leur expertise pour relever des défis du développement local.
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires Etrangères.

**RESOLUTION N°2/46-S&T
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Joumada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, dont la Résolution 2/45 - S & T sur l'enseignement supérieur adoptée par la 45^{ème} session tenue à Dakha, République populaire du Bangladesh, les 5-6 mai 2018 ;

Rappelant le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13^{ème} Sommet Islamique tenu à Istanbul les 14-15 avril 2016, et l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie tenu à Astana les 10-11 septembre 2017 ;

Prenant note des résolutions et décisions adoptées par les Conférences islamiques des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dont celles adoptées par la 8^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tenue à Bamako, République du Mali, les 14-15 novembre 2016 ;

Prenant acte de la contribution des universités publiques et privées des États Membres au programme d'échanges éducatifs de l'OCI, dans le cadre duquel près de 500 bourses d'études ont été annoncées à ce jour pour les filières licence, master, doctorat et post-doctorat au profit des étudiants des États membres de l'OCI ;

Notant avec appréciation la contribution des universités affiliées/subsidiaries de l'OCI, à savoir l'Université islamique de technologie (IUT), Bangladesh ; l'Université islamique d'Ouganda (UIO); l'Université islamique du Niger (UIN); et l'Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) dans le domaine de la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire Général sur la science, la technologie et l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les questions relatives à l'eau et l'environnement (OIC / 46-CFM / 2019 / ST / SG-REP) :

- 1. REITERE** son appel aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI pour poursuivre et renforcer leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment en améliorant les curricula, en veillant à la

mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur, des dispositifs d'apprentissage à distance, des programmes de bourses d'études et des programmes de formation professionnelle.

2. **SE FELICITE** de l'annonce faite par la République islamique du Pakistan d'offrir 100 bourses d'études à des étudiants de 15 pays de l'OCI parmi les moins avancés.
3. **SE FELICITE** des bourses d'études supérieures offertes par les Gouvernements du Pakistan, du Brunei Darussalam et de l'Égypte ainsi que par le Gouvernement chypriote turc et par COMSATS University d'Islamabad, NUST et l'Institut pakistanais de génie et de sciences appliquées (PIEAS).
4. **INVITE** les États membres à encourager leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche du secteur public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour renforcer et promouvoir le programme d'échange éducatif de l'OCI.
5. **ACCUEILLE** avec satisfaction le décret du Président de la République d'Azerbaïdjan, S.E. M. Ilham Aliyev, du 6 décembre 2017, offrant des bourses aux étudiants des États membres de l'OCI pour poursuivre leur formation dans les universités de la République d'Azerbaïdjan et considère ce geste comme une contribution généreuse de la République d'Azerbaïdjan à la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche, du développement et du potentiel humain, ainsi qu'au renforcement de la solidarité et de la coopération entre les États membres de l'OCI.
6. **SE FELICITE** des efforts de l'Etat des Emirats Arabes Unis dans les domaines de l'enseignement à travers les activités humanitaires de la fondation caritative de SA cheikh Mohammed Bin Rashi Al Maktoum, vice-président des Emirats arabes unis, président du Conseil des Ministres et gouverneur de Dubai, visant à permettre aux jeunes générations d'imaginer des solutions créatives pour faciliter le processus d'apprentissage et de recherche scientifique, le nombre de bénéficiaires dans ce secteur ayant dépassé les 15 millions d'individus dans 58 pays différents.
7. **SOULIGNE** la nécessité d'une coordination active entre le Secrétariat général de l'OCI, l'ISESCO et la BID pour établir un cadre général pour la promotion et le développement de l'enseignement supérieur par le biais des échanges renforcés, des bourses, du partage d'expertise et de la recherche conjointe.
8. **ATTEND** avec impatience la mise en œuvre des "Indicateurs de performance clés pour les universités du monde islamique", conformément aux résolutions de la 8ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tenue à Bamako (République du Mali) les 14 et 15 novembre 2016.

9. **PREND NOTE** avec satisfaction des efforts des institutions compétentes de l'OCI pour promouvoir et faire progresser l'enseignement supérieur dans les États membres, y compris les subventions annuelles du FSI à l'UIO et à l'UIN et le soutien de la BID et de l'ISESCO aux universités de l'OCI et à leurs programmes respectifs.
10. **REITERE** son soutien aux efforts de la BID, du FSI, de l'ISESCO, de l'OCI Secrétariat général et des États membres donateurs intéressés pour contribuer à la création d'une Université islamique internationale à Kaboul (Afghanistan) et pour mobiliser les ressources financières requises à cette fin.
11. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RESOLUTION N°3/46-S&T
SUR
LA SANTE

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Jomada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13^{ème} Sommet Islamique tenu à Istanbul du 14 au 15 avril 2016, et l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie tenu à Astana les 10-11 septembre 2017 ;

Rappelant également le Programme d'Action Stratégique de Santé de l'OCI (SHPA) 2014-2023 adopté par la 4^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Santé (ICHM) qui s'est tenue à Jakarta, en Indonésie en octobre 2013 ;

Se référant aux résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), dont la résolution n°3/45-S & T sur les questions de santé adoptée par la 45^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Dakha, en République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Se référant en outre aux résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la CIMS, y compris celles adoptées par le 6^{ème} CIMS qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite ;

Prenant note avec satisfaction des efforts déployés par le Groupe consultatif islamique sur l'éradication de la poliomyélite (GIA), y compris la convocation de sa cinquième session annuelle au Secrétariat général de l'OCI à Djeddah le 14 novembre 2018 ;

Rappelant avec satisfaction l'adoption de la Déclaration d'Istanbul par la Session extraordinaire des premières dames des États membres de l'OCI sur la lutte contre le cancer, sous le haut patronage de SE Mme Emine Erdoğan, Première Dame de la République de Turquie, à Istanbul le 14 avril 2016, en marge de la 13^e Conférence islamique au sommet ;

Félicitant le gouvernement de la République du Burkina Faso d'avoir organisé avec succès le séminaire régional de haut niveau sur la promotion des programmes de sensibilisation au cancer et de plaidoyer en faveur de la lutte contre le cancer dans les États membres africains de l'OCI, à Ouagadougou, les 1^{er} et 2 août 2018, sous le haut patronage de la Première Dame du Burkina Faso, Mme Sika Kabore, avec la participation des premières dames de onze pays ;

Prenant note de la Déclaration de Ouagadougou adoptée par le Séminaire régional de haut niveau sur la promotion des programmes de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la lutte contre le cancer, dans laquelle les Premières Dames se sont notamment engagées à encourager et à participer activement à la promotion des programmes de sensibilisation et de plaidoyer dans leurs pays respectifs et à plaider en faveur de la priorité à accorder à la prévention et au contrôle du cancer dans les programmes de santé aux niveaux national et international par le biais d'une approche multisectorielle ;

Félicitant le gouvernement de la République d'Indonésie d'avoir organisé avec succès la première réunion des chefs des autorités de réglementation du médicament des États membres de l'OCI à Jakarta les 21 et 22 novembre 2018 ;

Remerciant le Gouvernement turc d'avoir organisé des cours de formation du 25 juin au 13 juillet 2018 et du 26 novembre au 14 décembre 2018 à Ankara (République de Turquie) dans le cadre du projet intitulé «Projet de renforcement des capacités des effectifs du secteur de la santé dans les États membres de l'OCI: Formation sur le contrôle des infections et els soins intensifs» dans le but de soutenir les systèmes de santé et d'accroître les capacités des personnels de santé des États membres de l'OCI;

Saluant le rôle des institutions compétentes de l'OCI, en particulier le SESRIC, la BID et l'ISESCO, dans la mise en œuvre des programmes et activités qui font progresser l'agenda de l'OCI dans le domaine de la santé ;

Félicitant le Gouvernement turc d'avoir organisé un cours de formation intitulé "Soins intensifs et contrôle des infections" du 26 novembre au 14 décembre 2018 à Ankara (Turquie) dans le cadre du projet de renforcement des capacités des effectifs du secteur de la santé dans les États membres de l'OCI ;

Notant avec satisfaction la coopération en cours dans le domaine de la santé entre l'OCI et des partenaires internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds mondial de lutte contre le VIH / sida, la tuberculose et le paludisme, et l'Alliance mondiale pour les vaccins (GAVI) ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire Général sur les secteurs de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement (OIC / 46-CFM / 2019 / ST / SG-REP) :

1. **REAFFIRME** son engagement à mettre en œuvre de manière efficace et en temps voulu le Programme d'action stratégique pour la santé de l'OCI (SHPA) 2014-2023; et **APPELLE** les États membres à coordonner leurs efforts avec le Groupe de coordination des pays chefs de file (LCCG) sur la mise en œuvre des activités dans chacun des six domaines thématiques de l'OCI-SHPA.

2. **SOULIGNE** l'importance de la mobilisation des ressources adéquates à la fois techniques et financières pour la mise en œuvre du SHPA 2014-2023 de l'OCI et **INVITE** les Etats membres intéressés à se joindre au Groupe de travail sur la mobilisation des ressources.
3. **PREND NOTE** avec satisfaction du projet de renforcement des capacités des personnels de la santé dans les États membres de l'OCI, initié par la République de Turquie en tant que coordonnateur pour le domaine thématique 1 du SHPA 2014-2023 sur le renforcement des systèmes de santé, et **APPELLE** les États membres intéressés à profiter de l'opportunité offerte par ce projet.
4. **SE FELICITE** des efforts de l'Etat des Emirats Arabes Unis dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la maladie à travers les activités humanitaires de la fondation caritative de SA cheikh Mohammed Bin Rashi Al Maktoum, vice-président des Emirats arabes unis, président du Conseil des Ministres et gouverneur de Dubai, qui se focalisent sur la prévention et la thérapie contre la cécité avec un total de 23 millions de bénéficiaires et 81 millions de vaccins et remèdes au cours de ces huit dernières années, sachant que les efforts ont également porté sur la vaccination de plus de 3,6 millions d'enfants dans les PMA contre les vers intestinaux, maladie qui menace la survie de ces enfants, et sachant aussi que dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, cette fondation a secouru et aidé plus de 15 millions de bénéficiaires dans une quarantaine de pays.
5. **SE FELICITE** de la décision prise par le Groupe consultatif islamique pour l'éradication de la poliomyélite (GIC) lors de sa cinquième réunion annuelle tenue au Secrétariat général de l'OCI le 14 novembre 2018 d'intégrer certains volets de l'OIC-SHPA 2014-2023 dans le programme de travail de l'IAG pour la phase 2019-2023.
6. **SE FELICITE** des efforts déployés par les États Membres touchés par la poliomyélite pour faire en sorte que tous les enfants soient systématiquement vaccinés et immunisés grâce à un contrôle régulier par les dirigeants des campagnes de vaccination contre la poliomyélite.
7. **FELICITE** le Groupe consultatif islamique (GCI) et ses points focaux nationaux pour avoir entrepris de sensibiliser la communauté, avec le soutien de spécialistes religieux, à la conformité des vaccins par rapport à la charia islamique, de répondre aux préoccupations et de faciliter l'accès à la vaccination de tous les enfants.
8. **RECONNAIT** que le fardeau mondial et la menace des maladies non transmissibles constituent l'un des principaux défis du développement au XXIe siècle, qui sapent le développement social et économique dans le monde entier et hypothèquent la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international; et **REITERE** son appel aux États Membres pour prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le mode de vie sain parmi leurs

ressortissants et renforcer le contrôle des maladies non transmissibles, notamment le cancer, l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.

9. **PREND NOTE** avec préoccupation de l'augmentation du fardeau du cancer et de l'accès limité à la radiothérapie et aux services de cancérologie connexes dans les États membres ; et **EXHORTE** les États membres à soutenir les efforts de l'OCI-BID-AIEA visant à aider les États membres intéressés sur leurs programmes nationaux de lutte contre le cancer et à soutenir la mise en place, l'amélioration et/ou l'expansion des services de radiothérapie.
10. **SE FELICITE** des résultats du séminaire régional de haut niveau sur la promotion des programmes de sensibilisation et de plaidoyer pour la lutte contre le cancer tenu à Ouagadougou, Burkina Faso, les 1 et 2 août 2018 ; et **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI d'assurer la liaison avec les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux pour organiser des événements similaires dans les autres régions de l'OCI.
11. **DEMANDE** aux États membres de travailler collectivement pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile et de participer pleinement aux activités prévues dans le plan de mise en œuvre du SHPA, qui inclut la santé maternelle et infantile parmi ses six domaines thématiques.
12. **SE FELICITE** de la déclaration de Jakarta et du plan d'action de l'OCI visant à renforcer la collaboration entre les ANRM pour l'autosuffisance dans le domaine des médicaments et des vaccins, adoptés lors de la première réunion des chefs des autorités nationales de réglementation du médicament des États membres de l'OCI, tenue à Jakarta (Indonésie) les 21 et 22 novembre 2018, et **APPELLE** à leur mise en œuvre prompte et effective.
13. **PREND NOTE** de la création du Centre d'excellence de l'OCI sur les vaccins et les produits biotechnologiques en Indonésie.
14. **DEMANDE** aux États membres de soutenir les efforts déployés par le Groupe des fabricants de vaccins de l'OCI pour parvenir à l'autosuffisance dans le domaine de la production et de l'approvisionnement en vaccins sûrs et abordables ; et les **EXHORTE** à identifier et à encourager les sociétés de fabrication de vaccins sous leur juridiction respective à rejoindre le Groupe.
15. **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux à établir, promouvoir et encourager la collaboration régionale et sous-régionale ainsi que la coopération interrégionale au sein de l'OMS, y compris le partage d'expériences et d'expertise pour le renforcement des capacités ; la gestion des catastrophes ; la réduction des risques, la réponse et la réhabilitation.

16. **SALUE** les efforts conjoints de la République du Soudan, de la République de Turquie, du SESRIC et de l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA) pour renforcer les capacités des personnels de santé des États membres de l'OCI dans le cadre du projet intitulé «Renforcement de la coordination et renforcement des capacités sur la préparation et la réponse aux urgences sanitaires dans les États membres de l'OCI » au titre du domaine thématique 5 de l'OCI-SHPA 2014-2023 concernant les réponses et interventions d'urgence en matière de santé; et **INVITE** les États membres concernés à participer à ce projet et à contribuer à en accroître l'efficacité.
17. **ENCOURAGE** les institutions concernées de l'OCI, en particulier le SESRIC, la BID et l'ISECO, à continuer d'aider les États Membres à renforcer leurs systèmes de santé à travers la mise à niveau de leurs ressources humaines et techniques ; le développement de l'infrastructure de base ; la mise en place d'installations de santé et la garantie de l'accessibilité, de l'abordabilité et de la qualité des services de soins de santé.
18. **PREND NOTE** de la contribution du Fonds mondial à l'éradication des maladies et au renforcement des systèmes de santé dans les États membres de l'OCI ; et **ENCOURAGE** les États membres à apporter un soutien financier au Fonds mondial lors de la prochaine 6^{ème} conférence sur la reconstitution (2020-2022) qui se tiendra à Lyon (France) le 10 octobre 2019.
19. **REITERE** son appel aux États membres, au Secrétariat général de l'OCI et aux institutions compétentes de l'OCI pour veiller à la mise en œuvre effective des résolutions adoptées par la sixième session de l'ICHM tenue à Djeddah (Royaume d'Arabie saoudite) du 5 au 7 décembre 2017.
20. **SE FELICITE** de l'offre de l'État des Émirats arabes unis d'accueillir la 7^{ème} Session de la Conférence islamique des ministres de la santé du 3 au 5 décembre 2019 à Abou Dhabi ; et **INVITE** les États Membres à participer activement à cette conférence.
21. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°4/46-S&T
SUR
L'ENVIRONNEMENT

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Joumada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant les Objectifs du Programme d'Action OCI-2025 relatifs à l'Environnement, qui a été adopté par la 13^{ème} session de la Conférence Islamique au Sommet tenue à Istanbul en Turquie du 14 au 15 avril 2016, et la Déclaration d'Astana adoptée par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie réuni à Astana les 10 et 11 septembre 2017 ;

Rappelant les objectifs de développement durable des Nations Unies relatifs à l'environnement adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 ;

Réaffirmant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères, dont la résolution 4/458 - S & T sur les questions de l'environnement adoptée par la 45^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Tenant compte des résolutions des sessions successives de la Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement dont la 7^{ème} session tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 25-26 octobre 2017, qui a notamment adopté la Déclaration de Rabat sur la Protection de l'Environnement et la Réalisation des Objectifs de Développement Durable ;

Rappelant le communiqué final adopté par la treizième session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Notant avec appréciation les efforts déployés par les institutions compétentes de l'OCI, dont le SESRIC, l'ISESCO et la BID, pour fournir un appui conséquent en matière de renforcement des capacités et de technologie aux États membres dans les domaines liés à l'environnement ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire Général sur les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation, de l'Enseignement supérieur, de la santé, des ressources en eau et de l'Environnement (OIC / 46-CFM / 2019 / ST / SG-REP) :

- 1. RÉAFFIRME** son engagement à veiller à la pleine application des décisions, résolutions et recommandations des forums internationaux et de l'OCI, y compris la 7^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement tenue à

Rabat, Royaume du Maroc, les 25-26 Octobre 2017, concernant la protection de l'Environnement.

2. **RÉITÈRE** son appel aux États membres pour engager des consultations et coordonner leurs positions afin de relever efficacement les défis liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, d'élaborer des politiques environnementales adéquates et d'allouer les ressources humaines, technologiques et économiques nécessaires à cette fin, apportant par ce faire une contribution substantielle à ces processus.
3. **INVITE** les institutions compétentes de l'OCI, y compris le SESRIC, la BID et l'ISESCO dans le cadre de leurs mandats respectifs, à fournir une coopération et une assistance technique aux États membres, à leur demande, pour soutenir leurs efforts dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (CCNUCC).
4. **APPELLE** le Secrétariat général à coordonner et à établir les contacts avec les institutions, initiatives, mécanismes et organes internationaux pertinents et à apporter son aide aux États membres de l'OCI climatiquement vulnérables, en vue de renforcer leurs compétences et leur capacité à accéder au financement climatique disponible pour l'adaptation et l'atténuation.
5. **PREND NOTE** de l'Agenda OCI 2026 pour la STI qui recommande la mise en place d'un Groupe consultatif de l'OCI, constitué d'experts des États membres, en vue de concevoir un plan d'action cohérent, avec les options d'adaptation et d'atténuation, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, et réitère la nécessité pour les États membres d'en soutenir la mise en œuvre.
6. **APPELLE** les institutions de l'OCI, y compris la BID, à adopter des mécanismes et arrangements pour le financement de projets des PME du secteur privé en rapport avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, dans le cadre des projets de Science et Technologie financés par la BID.
7. **FELICITE** le COMSTECH pour avoir établi les profils énergétiques des États membres et l'invite à accorder un intérêt particulier à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions connexes de l'OCI dans des domaines tels que la protection de l'Environnement, les changements climatiques, les énergies renouvelables et les technologies vertes.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires Étrangères.

RESOLUTION N°5/46-S&T
SUR
LES RESSOURCES HYDRIQUES

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Joumada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Se référant aux dispositions du Programme d'Action OCI 2025 adopté par le treizième Sommet islamique tenu à Istanbul en avril 2016, qui appellent les États membres à renforcer la coopération pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI et la réalisation des objectifs et cibles définis dans celui-ci;

Consciente des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies, en particulier de l'objectif 6 sur l'eau et l'assainissement et de ses sous-objectifs associés, visant à accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs ;

Rappelant la résolution 71/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 2016, par laquelle elle a proclamé la Décennie internationale d'action «L'eau pour le développement durable» 2018-2028 ;

Se référant au Communiqué Final adopté par le 13^{ème} Sommet Islamique tenu à Istanbul, en République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, appelant à la coopération entre les Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau ;

Se référant à l'Agenda 2026 de l'OCI adopté par le premier sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui s'est tenu à Astana, au Kazakhstan, les 10 et 11 septembre 2017 ;

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures, y compris la Résolution N°5/45-S & T sur la Vision de l'Eau de l'OCI adoptée par la 45^{ème} session du CMAE tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 juillet 2018 ;

Réaffirmant en outre les résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres responsables de l'eau, y compris celle de la 3^{ème} session tenue à Istanbul, Turquie, 17-19 mai 2016, qui a adopté le mandat du Conseil de l'eau de l'OCI ;

Rappelant les efforts des institutions compétentes de l'OCI, dont le SESRIC, la BID et l'ISESCO, pour faire avancer le programme de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau ;

Soulignant l'importance de la coopération entre les États membres pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI, y compris la coopération pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire Général sur les secteurs de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé, des ressources en eau et de l'environnement (OIC / 46-CFM / 2019 / ST / SG-REP) :

1. **SE FELICITE** du Plan de mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI, qui a été présenté au cours de la 1^{ère} conférence du Conseil de l'Eau de l'OCI et adopté par la 4^{ème} Conférence islamique des Ministres en charge de l'eau ; et **CONSIDERE** ce plan de mise en œuvre comme un cadre de coopération entre les Etats membres sur les questions liées à l'eau, et notamment les activités de renforcement des capacités.
2. **RECONNAIT** l'inévitabilité de la coopération et de la coordination transfrontalières entre pays riverains pour obtenir des avantages mutuels et ne pas causer de préjudice important à l'autre partie.
3. **SOULIGNE** que le groupe de mobilisation des ressources doit prendre les mesures nécessaires en renforçant la coopération entre la Banque islamique de développement (BID), les organisations donatrices et les agences de développement des États membres pour aider les pays les moins avancés de l'OCI à résoudre leurs problèmes liés à l'eau.
4. **INVITE** les États membres à élaborer et à adopter des stratégies et des plans nationaux et à aligner leurs activités de mise en œuvre sur la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau, en particulier l'objectif n ° 6 et ses sous-objectifs, ainsi que les objectifs de la Décennie internationale d'action «L'eau pour le développement durable 2018- 2028 ”.
5. **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI, les partenaires internationaux de développement ainsi que les agences donatrices à accroître la coopération et l'assistance technique pour la mise en œuvre effective de la Vision de l'eau de l'OCI, du Programme d'Action OCI-2025 et des objectifs de développement durable des NU relatifs à l'eau et à l'assainissement.
6. **SOULIGNE** l'importance d'une coordination active entre les points focaux nationaux (PFN) des États membres, le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI et **REITERE** sa demande aux États membres qui n'ont pas désigné de PFN pour le faire au plus tôt.
7. **SALUE** le rôle des EAU dans la mise en évidence des problèmes liés à l'eau et la recherche de solutions durables et globales pour ceux qui sont démunis et qui

ont besoin d'eau par le biais de la Fondation EAU pour l'eau; et **SE FELICITE** en outre du Prix international de l'eau de 1 million de USD, décerné par le Cheikh Mohammed bin Rashid, pour encourager les instituts de recherche du monde entier à trouver des solutions durables, rentables et novatrices aux problèmes de l'eau.

8. **SE FELICITE** de la création d'un réseau d'instituts liés à l'eau et de centres de formation et de recherche dans les États membres afin de faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques dans le domaine de l'eau entre les États membres.
9. **ENCOURAGE** les institutions de l'OCI, les institutions financières internationales, y compris la BID, et les autres partenaires internationaux à coordonner leurs efforts pour aider les États membres de l'OCI, en particulier les pays les moins avancés de l'OCI et les pays de l'OCI confrontés à la pénurie d'eau, à poursuivre la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI et des ODD.
10. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RESOLUTION N°6/46-S&T
SUR
LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Jomada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant ses résolutions antérieures, y compris la Résolution n°6/44-S & T sur les activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technique (COMSTECH) adoptée par la 45^e session du CMAE tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Rappelant en outre les résolutions et recommandations des Réunions successives de l'Assemblée générale du COMSTECH, y compris la 15^{ème} réunion tenue à Islamabad, Pakistan, du 31 mai au 1^{er} juin 2016 ;

Appréciant les efforts investis par le COMSTECH dans l'élaboration du répertoire du profil énergétique et scientifique des États membres de l'OCI et dans le soutien des Réseaux interislamiques de la Science et de la Technologie ;

Félicitant le Gouvernement pakistanais pour son soutien constant et sa facilitation au COMSTECH et saluant les efforts du Coordonnateur général du COMSTECH pour une coordination et une gestion efficaces des affaires du COMSTECH ;

Appréciant les efforts du COMSTECH visant à aider les États membres dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, en attribuant des subventions de recherche et des prix aux scientifiques, et en organisant des ateliers et des formations qui permettent aux chercheurs des États membres d'interagir avec d'éminents scientifiques des pays développés et de l'intérieur de la région de l'OCI ;

Ayant pris note du rapport d'activité du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique) :

1. **INVITE le COMSTECH** à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination entre les États membres, les centres d'excellence, les instituts de recherche et les universités des États membres de l'OCI en vue d'accroître la recherche collaborative, le partage des connaissances, le transfert de technologies et le développement de directives politiques allant dans ce sens.

2. **INVITE** le COMSTECH à finaliser rapidement le plan d'action et à mettre en œuvre par la suite les dispositions de l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI.
3. **INVITE** en outre le COMSTECH à collaborer étroitement avec le gouvernement ouzbek et avec le Secrétariat général de l'OCI afin de prendre les dispositions nécessaires pour organiser le 2e Sommet de la science et de la technologie de l'OCI en 2020.
4. **FELICITE** le COMSTECH pour ses efforts visant à promouvoir la coopération internationale entre scientifiques en signant des accords et en facilitant les échanges d'experts et d'informations avec les instituts de recherche internationaux; et **INVITE** le COMSTECH à développer davantage ces liens au profit des scientifiques et des chercheurs des États membres.
5. **FELICITE** en outre le COMSTECH pour son encouragement aux R&D par l'attribution de subventions de recherche et des prix, et pour la préparation des profils énergétiques renouvelables des États membres de l'OCI.
6. **APPELLE** également le COMSTECH à poursuivre son activité de développement des ressources humaines, à travers l'organisation d'ateliers de travail thématiques et la dynamisation des réseaux antéislamiques.
7. **EXPRIME** sa profonde gratitude au Gouvernement de la République islamique du Pakistan pour son soutien et sa facilitation continus au COMSTECH et **DEMANDE** aux autres États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir généreusement le COMSTECH pour lui permettre d'élargir ses programmes dans les divers domaines scientifiques et technologiques.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RESOLUTION N°7/46-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES UNIVERSITES DE L’OCI

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l’Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Joumada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant ses résolutions pertinentes, y compris la résolution No. 7/45 - S & T sur les activités des universités de l’OCI adoptée par la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Se référant aux résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique, y compris la huitième tenue à Bamako, au Mali, les 14 et 15 novembre 2016 ;

Prenant acte avec appréciation et gratitude du soutien et de l’assistance continus fournis respectivement par les Gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l’Ouganda aux universités de l’OCI ;

Exprimant sa gratitude aux Etats membres de l’OCI, aux institutions et ONG concernées de l’OCI pour leur soutien et leur assistance, y compris leur contribution à la création de Waqfs et d’autres projets générateurs de revenus pour les universités de l’OCI ;

Prenant note avec satisfaction du rôle progressiste joué par les universités de l’OCI dans le développement des ressources humaines dans les divers domaines ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l’innovation, l’Enseignement supérieur, la santé, les questions relatives à l’eau et les secteurs de l’Environnement (OIC / 46-CFM / 2019 / ST / SG-REP) :

1. **RECONNAÎT** le rôle des universités de l’OCI dans la diffusion des connaissances et de la recherche dans les domaines correspondant aux besoins des États membres et contribuant au développement des ressources humaines dans les États membres concernés.
2. **RÉITÈRE** son appel aux Etats membres pour qu’ils continuent à faire des dons généreux aux universités de l’OCI, y compris des contributions à leurs Waqfs respectifs pour le développement ultérieur de leurs programmes académiques et de leurs infrastructures et pour répondre à certains autres besoins spécifiques.

3. **SALUE** hautement les subventions annuelles du Fonds de Solidarité Islamique (FSI) à l'UINN et à l'UIO et **ENCOURAGE** le FSI à continuer à soutenir ces universités.

Université islamique de technologie (UIT), Dhaka, Bangladesh

4. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du pays hôte, la République populaire du Bangladesh, pour le soutien qu'il apporte à l'UITT, y compris la contribution financière pour la construction de la première phase du projet de foyer d'étudiantes et la création de salles de classe virtuelles.
5. **RÉITÈRE** ses appels aux États membres pour qu'ils règlent leurs contributions obligatoires actuelles et arriérées à l'UITT; et **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à contribuer généreusement au Fonds de dotation en Waqf de l'UIT.
6. **SE FÉLICITE** de l'admission des étudiantes dans les programmes réguliers d'ingénierie du premier cycle de l'université au cours de l'année académique 2016-2017.
7. **INVITE** l'Université à diffuser des informations sur l'admission et les autres opportunités offertes au profit des candidats intéressés.
8. **APPELLE** l'université à intensifier ses efforts pour mettre en œuvre une coopération conséquente dans le cadre de protocoles d'accord signés entre l'UIT et d'autres institutions réputées.
9. **SE FÉLICITE** de l'accréditation du B.Sc. pour le programme de génie civil par le Conseil d'accréditation ingénierie et enseignement technique (BAETE) et **INVITE** l'Université à diligenter le processus d'accréditation d'autres programmes auprès des différents organismes d'accréditation locaux, régionaux et internationaux.
10. **PREND NOTE** de l'introduction de nouveaux programmes, facultés et départements universitaires au sein de l'UIT et **EXHORTE** la direction à élaborer son plan directeur en incluant de nouvelles disciplines pour les technologies émergentes et avancées et en garantissant une utilisation optimale des espaces disponibles en ayant à l'esprit les dispositions du Programme d'Action OCI-2025 et les conclusions de l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI.
11. **PREND ÉGALEMENT NOTE** de la création d'un nouveau bureau d'accréditation et d'assurance qualité et **EXPRIME** l'espoir que cela accélérera les efforts de l'UITT pour obtenir son accréditation par les agences d'accréditation nationales, régionales et internationales pour l'ingénierie et la technologie.

12. **DEMANDE** instamment à l'université de consacrer davantage d'attention à la réalisation de recherches répondant aux besoins des États membres et à la diffusion des résultats de la recherche aux bénéficiaires potentiels.
13. **SE FÉLICITE** du recrutement de personnels et d'étudiants d'autres États membres et **DEMANDE** instamment à la direction d'augmenter encore plus le nombre d'étudiants d'autres États membres, en insistant sur le caractère international de l'université.

Université islamique du Niger (UIN)

14. **REND HOMMAGE** au Gouvernement du pays hôte, la République du Niger, pour le soutien et l'assistance qu'il continue de fournir à l'UINN, y compris le don de 125000 mètres carrés supplémentaires pour la construction de structures d'enseignement pour les étudiantes de l'UIN.
15. **PREND NOTE** avec satisfaction des progrès réalisés dans la construction d'un projet de centre commercial pour l'UINN financé par la BID à travers son Fonds Waqf et **INVITE** les Etats membres à faire des dons pour la construction de la deuxième phase du Waqf.
16. **RÉITÈRE** sa demande aux Etats membres et aux institutions pertinentes de l'OCI pour soutenir l'UINN par tous les moyens possibles pour améliorer son infrastructure, ses programmes académiques et le bien-être de ses étudiants.
17. **SE FÉLICITE** de l'intérêt suscité par la création du nouveau collège d'agriculture; et **FÉLICITE** le FSI d'avoir alloué une provision budgétaire spécifique à cette fin.
18. **PREND NOTE** des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UINN (2015-2025) qui vise à moderniser l'université en vue de se hisser au niveau des établissements d'enseignement supérieur.
19. **DEMANDE** au SESRIC et à l'UIN de mettre en application le mémorandum de coopération signé entre les deux parties et visant à promouvoir la formation professionnelle à l'UIN.

Université islamique d'Ouganda (UIO)

20. **EXPRIME** ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement du pays-siège, la République d'Ouganda, pour le soutien qu'il continue à apporter à l'UIO, y compris la visite à l'université, le 10 Février 2017 de la Première Dame et du Ministre de l'éducation et des Sports de la République d'Ouganda pour s'assurer que l'université était prête à recevoir le prêt de la BID pour la Phase II destinée à

aider l'université à construire une Faculté de génie et de technologie, un internat et une nouvelle bibliothèque.

21. **SE FELICITE** de l'aide apportée à l'UIO par le Fonds de Solidarité Islamique (FSI) d'US\$ 1 million par an, par la BID, l'Université de Lahore, Pakistan, Médecins du Monde, la Turquie, le SESRIC, TIKA de Turquie, la Fondation AMAL de Malaisie et la Famille Habib de Djeddah, et **APPELLE** les institutions du secteur public et privé et les universités à envisager d'apporter un soutien similaire à l'UIO pour répondre à ses besoins.
22. **SE FÉLICITE** du lancement du projet Reverse Linkage pour la construction d'un centre professionnel et commercial à l'UIO visant à promouvoir la formation des étudiants et du public dans les domaines intéressant la communauté locale et le marché, en collaboration avec la BID, le SESRIC, ISMIC et TIKA.
23. **PREND NOTE** des progrès réalisés en ce qui concerne le financement Istisna'a de 14,58 millions de dollars de la BID pour la construction de la phase I du nouveau Waqf pour l'université qui sera construite à Kampala, en Ouganda, sur les terres données par le Gouvernement ougandais; et appelle les Etats membres et les institutions de l'OCI à consacrer les 65 millions de dollars restants nécessaires à la construction du reste des bâtiments du Waqf.
24. **APPRECIÉ** les progrès constants réalisés dans la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire grâce à un don de 973644 \$ US du Royaume d'Arabie Saoudite; et **INVITE** les autres États membres à fournir une aide financière et matérielle volontaire au programme de développement des infrastructures de l'université.
25. **REMERCIÉ** le Royaume d'Arabie Saoudite, la République fédérale du Nigeria et la République Arabe d'Egypte pour avoir détaché du personnel auprès de l'UIO et **EXHORTE** les autres Etats Membres à envisager de détacher du personnel académique auprès de l'UIO, en particulier dans les domaines de la médecine et de l'ingénierie.
26. **EXPRIME** sa satisfaction devant l'augmentation constante du nombre d'étudiants et l'expansion des installations à l'UIO et **DEMANDE** instamment à l'université de poursuivre ses efforts pour offrir des opportunités d'éducation aux communautés musulmanes dans les pays africains anglophones.
27. **PREND NOTE** de l'énorme demande en professionnels de la médecine en Afrique et **APPELLE** les États membres, les Institutions de l'OCI concernées et les ONG à fournir des moyens financiers et matériels à l'université pour soutenir les nouveaux programmes académiques de Licence en Sciences Infirmières, Licence en sciences biomédicales et Licence en santé publique.

28. **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les philanthropes individuels à continuer à fournir un soutien financier durable à l'UIO pour améliorer le bien-être de son personnel et permettre à l'université d'acquérir les équipements nécessaires pour offrir une éducation de qualité aux jeunes africains.

Université internationale islamique de Malaisie (UIIM)

29. **ENCOURAGE** l'UIIM à continuer de soutenir l'UIT, l'UIO et l'UIN.
30. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°8/46-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L’OCI
OPERANT DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE,
DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SANTE ET DE L’ENVIRONNEMENT

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l’Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Joumada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Rappelant la résolution n°8/45 - S & T sur les activités des institutions de l’OCI opérant dans les domaines de la science et de la technologie, de l’enseignement supérieur, de la santé et de l’environnement, adoptée par la 45^{ème} session du CMAE tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018 ;

Ayant à l’esprit le communiqué final adopté par la treizième session de la conférence au sommet islamique tenue à Istanbul les 14 et 15 avril 2016 ;

Saluant le SESRIC, la BID, l’ISESCO, la STIO, l’IAS et la CICIA pour leurs activités et programmes dans les domaines de la science et de la technologie, de l’enseignement supérieur, de la santé et de l’environnement ;

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC)

Appréciant le rôle du SESRIC dans la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques socio-économiques, y compris les principaux indicateurs dans le domaine de la science et la technologie, de l’éducation, de la santé et de l’environnement aux fins d’utilisation par les États membres de l’OCI ;

Remerciant le SESRIC pour la préparation de rapports techniques et d’études sur les questions intéressant les États membres dans plusieurs domaines, notamment la science et la technologie, l’enseignement supérieur, la santé et l’environnement ;

Prenant note des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation organisées et menées par le SESRIC dans les domaines de la santé, de l’environnement et de la gestion des ressources en eau ;

Appréciant la contribution du SESRIC à la préparation et la mise en œuvre des différentes études, programmes et projets de l’OCI ;

Prenant note du rapport du SESRIC :

1. **REMERCIE** le SESRIC pour la présentation à intervalles réguliers d'un rapport sur « l'éducation et le développement scientifique dans les pays de l'OCI » en tant que document d'information pour la Conférence Islamique des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
2. **REMERCIE** le SESRIC pour la conception et le lancement du Portail Santé de l'OCI qui servira de plate-forme principale pour le partage d'informations sur les efforts de l'OCI dans le domaine de la santé et facilitera la communication entre les institutions partenaires dans la mise en œuvre du SHPA de l'OCI.
3. **FELICITE** le SESRIC d'avoir régulièrement présenté des exposés sur des questions de santé majeures lors de réunions de haut niveau afin de faciliter les débats techniques et le dialogue politique.
4. **PREND NOTE** de la stratégie de communication et de publicité préparée par le SESRIC pour faire connaître le SHPA et sensibiliser le public à son sujet et mobiliser le soutien des gouvernements et des autres parties prenantes aux activités de santé de l'OCI ; et **FELICITE** le SESRIC pour sa mise en œuvre en coordination avec le Secrétariat général, les Etats Membres et les partenaires concernés.
5. **FELICITE** le SESRIC pour la mise à jour régulière de la base de données statistique de l'OCI (OICStat), qui fournit des données sur diverses variables socio-économiques, y compris la science et la technologie, l'éducation, la santé, l'environnement et l'eau pour les pays de l'OCI.
6. **FELICITE** le SESRIC pour la préparation de brèves pages d'information sur différents thèmes du développement scientifique et technologique, de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de l'eau liés aux pays de l'OCI.
7. **FELICITE** le SESRIC d'avoir hébergé les profils de professionnels travaillant dans le secteur des statistiques officielles ou dans d'autres secteurs qui fournissent des prestations de services adaptées, contribuant ainsi aux efforts des agences de la statistique grâce à la liste des experts en statistiques (ROSE).
8. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de contribuer activement et de participer aux divers programmes de formation dans le domaine de la santé organisés par le SESRIC dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Ibn Sina et de l'Alliance Ibn Sina des ONG Santé.
9. **DEMANDE** au SESRIC d'intensifier ses efforts dans le domaine de la recherche en santé et des activités de renforcement des capacités, en particulier le cancer et la transplantation d'organes, en coordination avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales spécialisées concernées.

10. **SOULIGNE** l'importance des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation menées sous l'égide du Programme d'enseignement et de formation professionnels de l'OCI (OCI-VET) du SESRIC, adaptés aux besoins spécifiques des États membres.
11. **FELICITE** le SESRIC pour sa participation active et sa contribution aux projets de mise en réseau des réserves, à savoir le Projet de centre de formation professionnelle de l'UIO, le développement des capacités de la ville africaine de la technologie au Soudan, le développement des capacités de la faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Gambie et la recherche sismologique commune entre le Pakistan et la Turquie.
12. **PREND NOTE** des efforts du SESRIC visant à mettre en adéquation les besoins et les capacités des institutions nationales compétentes dans le domaine de la santé, de la gestion des ressources en eau et de l'environnement grâce à des programmes spécifiques de renforcement des capacités du Centre ; et **INVITE** les États membres à profiter pleinement de ces programmes en répondant aux questionnaires pertinents.
13. **SE FELICITE** des efforts du SESRIC pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI en développant un portail web en ligne sur les questions de l'eau et en initiant le Programme de Renforcement des Capacités de Gestion des Ressources en Eau (Water-CaB) dans le but de faciliter l'échange d'expériences et de connaissances et partager les meilleures pratiques dans le domaine des ressources en eau.

Organisation Islamique pour l'Éducation, la Science et la Culture (ISESCO)

Apprécient les efforts déployés par l'ISESCO dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

Prenant acte des efforts de l'ISESCO pour renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans divers domaines importants et vitaux directement liés au développement socio-économique des États membres ;

Se félicitant de la création du Réseau panislamique de recherche et d'éducation (PIREN) en tant que plateforme de collaboration entre scientifiques, chercheurs et réseaux éducatifs et de partage des connaissances, des meilleures pratiques et de la recherche commune ;

Prenant note du rapport soumis par l'ISESCO :

1. **PREND ACTE** avec appréciation des initiatives de l'ISESCO dans les divers domaines, y compris les sciences spatiales, pour améliorer l'utilisation de l'observation de la Terre et étendre les capacités d'application à la gestion des

ressources naturelles, à la gestion des risques naturels et à la promotion de l'agriculture durable; l'aquaculture, la pêche et la foresterie, y compris l'alerte précoce, l'évaluation de la vulnérabilité alimentaire, la sécurité alimentaire, l'efficacité du marché et les multiples aspects de la désertification.

2. **REITERE** son appel à l'ISESCO pour participer activement à la mise en œuvre de l'OCI-SHPA 2014-2023 en partageant les enseignements tirés de ses plans d'action et en participant à la mise en œuvre des activités prioritaires liées à la santé dans les six domaines thématiques du programme.
3. **SALUE** les efforts de l'ISESCO pour la mise en œuvre effective de la Vision de l'Eau de l'OCI et de la stratégie de l'ISESCO pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le monde islamique.
4. **ACCUEILLE** avec satisfaction l'initiative de l'ISESCO de créer un certain nombre de prix spécialisés, notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'environnement, et **REMERCIE** le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis d'avoir parrainé un certain nombre de ces prix.
5. **PREND ACTE** du soutien continu de l'ISESCO à l'Université islamique d'Ouganda (UIO) et à l'Université islamique du Niger (UIN) et **EXHORTE** à continuer de les soutenir, conformément au plan soumis par l'ISESCO au Secrétariat général, incluant des actions de renforcement de leurs programmes académiques, l'évaluation des performances, le soutien aux programmes STI, le renforcement des capacités des enseignants et le développement des liens avec les universités des États membres.
6. **SALUE** les efforts de la Fédération des Universités du Monde Islamique (FUIW) pour promouvoir et faire progresser l'éducation universitaire et établir des liens et des partenariats entre les universités du monde islamique et **APPELLE** la FUIW à prendre des mesures pour établir des partenariats et des liens entre l'UIO, l'UIN et l'UIT et les universités renommées dans les États membres.
7. **PREND NOTE** des projets et initiatives dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique adoptés par la 8ème Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tenue à Bamako, République du Mali, du 14 au 15 novembre 2016, et **DEMANDE** à l'ISESCO de travailler en coordination avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI pour en assurer la mise en œuvre de manière opportune et efficace.
8. **FELICITE l'ISESCO** et le Royaume d'Arabie saoudite pour le lancement réussi du Prix saoudien pour la gestion de l'environnement dans le monde islamique et pour l'ajout d'une nouvelle catégorie intitulée « **Distinguer la meilleure ville islamique respectueuse de l'environnement** » aux quatre catégories précédentes

du prix dans le but d'encourager le développement de villes vertes dans le monde islamique.

Banque Islamique de Développement(BID)

Notant avec satisfaction l'engagement de la Banque Islamique de Développement (BID) à répondre aux besoins des Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement et prenant également note de ses programmes et initiatives dans ces domaines ;

Appréciant l'accent mis par la BID sur le secteur de la santé, en particulier dans la lutte contre les maladies et les épidémies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans divers États membres ;

Appréciant le soutien financier apporté par la BID à la préparation de divers documents tels que le projet d'Atlas de la science et de l'innovation dans le monde islamique, l'OCI-SHPA 2014-2023 et la Vision de l'eau à l'OCI ;

Appréciant les efforts continus de la BID pour renforcer la collaboration entre les États membres de l'OCI, grâce à son Programme de coopération technique (PCT), ses opérations scientifiques et technologiques et son mécanisme Reverse Linkage ;

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les activités de la BID dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement :

1. **SALUE** l'initiative de la BID de renforcer son programme de coopération technique en introduisant le mécanisme Reverse Linkage qui permet aux États membres d'échanger expertise, connaissances, technologie et solutions dans le but de renforcer les capacités locales pour relever les défis du développement tout en partageant les coûts des projets ; et **EXHORTE** les États membres à proposer des projets de type Reverse Linkage à la Banque par l'intermédiaire des canaux officiels de la BID dans les pays respectifs.
2. **APPRECIÉ** les efforts et les initiatives de la Banque islamique de développement pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays membres, notamment le financement de projets, et ses programmes spécialisés de coopération technique, de science et de technologie, et de cartographie des centres de ressources.
3. **PREND NOTE** des capacités des centres de ressources identifiés par la BID et **EXHORTE** les États membres à utiliser leurs capacités et leur expertise pour relever les défis du développement local.

4. **REITERE** son appel à la BID pour aider les États membres à améliorer la qualité de l'éducation en allouant plus de subventions aux projets de renforcement des capacités et de développement.
5. **DEMANDE** en outre à la BID de continuer à soutenir le Fonds mondial de lutte contre le VIH / SIDA, la tuberculose et le paludisme et autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans la lutte contre les maladies et les épidémies.

Académie Islamique des Sciences (IAS)

Ayant à l'esprit la déclaration de l'IAS 2017 émise par la 21^{ème} Conférence de l'IAS tenue à Konya (Turquie), du 8 au 11 octobre 2017, sous le thème « Technologie et innovation pour la paix et la prospérité mondiales » ;

Félicitant l'IAS d'avoir coorganisé la Conférence internationale sur les applications de la différenciation fractionnaire (ICFDA '18), conférence spécialisée sur le calcul des ordres fractionnaires et ses applications, tenue à Amman (Jordanie) du 16 au 18 juillet 2018 ;

Félicitant l'IAS Félicitant IAS pour la publication du Medical Journal of IAS en tant que support à source ouverte unique pour la communauté de la recherche médicale au sein de l'OCI et à l'échelle internationale ; et reconnu par l'OMS Index Medicus, le Turkish Citation Index et le Centre de citations scientifiques du monde islamique de l'OCI ;

Félicitant l'IAS pour la publication du volume des actes des conférences IAS 2013, 2015 et 2017 tenues à Dacca (Bangladesh), Téhéran (Iran) et Konya (Turquie) respectivement ;

Remerciant l'IAS d'avoir contribué au 10^{ème} rapport de la Fondation Arab Tough, publié sous le titre « Innovation ou extinction : Recherche scientifique dans le monde arabe : réalités, défis et perspectives » qui met l'accent sur le lien étroit entre les réalités de la recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation dans les pays arabes membres de l'OCI ;

Félicitant l'IAS d'avoir collaboré avec l'UNESCO pour la publication de la version arabe du Rapport scientifique de l'UNESCO et pour ses activités de sensibilisation de pair avec le Partenariat Interacadémique (IAP) ;

Se félicitant de la collaboration de l'IAS avec le prestigieux Conseil Interaction (IAC), regroupement d'hommes d'Etat ayant exercé les plus hautes fonctions dans leur propre pays, dans les domaines du Nexus eau-énergie-alimentation ainsi que dans le domaine de la sécurité globale ;

Prenant acte du soutien apporté à l'IAS par un certain nombre d'États membres ou observateurs à l'OCI, notamment la Jordanie, le Pakistan, le Koweït, la Turquie, la Malaisie, le Sénégal, le Soudan, l'Iran, la Tunisie, le Maroc, la Russie, le Qatar, le Kazakhstan et le Bangladesh ;

Prenant note du rapport d'activité de l'IAS :

1. **RENOUVELLE SA DEMANDE** à l'IAS pour tenir sa 22e Conférence au quatrième trimestre 2019 dans la ville de Koweït (État du Koweït).
2. **DEMANDE** à l'IAS de tenir à jour le Journal médical de l'IAS et de solliciter l'appui de toutes les agences compétentes de l'OCI pour étoffer davantage ledit Journal.
3. **DEMANDE** à l'IAS de fournir toute l'assistance possible aux pays de l'OCI pour formuler leurs politiques nationales STI, en créant leurs académies nationales des sciences, et en développant leurs systèmes de conseil scientifique.
4. **DEMANDE** à l'IAS de diffuser le modèle de baromètre de l'innovation dans tous les pays de l'OCI, sachant qu'il est considéré comme un instrument important et complet pour indiquer aux décideurs politiques, sur la base des scores normalisés d'un pays, les priorités et les obstacles sur le chemin à parcourir par leurs pays sur la voie de l'économie fondée sur la connaissance.
5. **DEMANDE** à l'IAS de soutenir le nouveau groupe de travail international sur le thème de la « Culture scientifique » en collaboration avec les agences compétentes de l'OCI ainsi que les agences internationales concernées.
6. **DEMANDE** instamment à l'IAS de renforcer ses activités dans tous les domaines relevant de son mandat et de ses responsabilités.

RESOLUTION N°9/46-S&T
SUR
L'INTÉGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES TEMPÊTES DE SABLE
ET DE POUSSIÈRE DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Jomada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Se référant aux objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique qui demandent aux Etats membres de s'employer à protéger et à préserver l'environnement ;

Ayant examiné le document Programme d'Action OCI-2025 invitant les Etats membres à coordonner leurs politiques et positions environnementales dans les forums internationaux sur l'environnement de façon à prévenir les effets négatifs de telles politiques sur leur développement économique ; et ayant également examiné l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI qui identifie les questions relatives à l'environnement et au changement climatique comme l'une des priorités ;

Rappelant l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par les ministres de l'Environnement des Etats islamiques à Djeddah, les 10 et 12 juin 2002, qui qualifie l'environnement de don d'Allah et appelle tous les individus et communautés à en prendre soin et à le préserver ;

Ayant examiné les résolutions de l'Assemblée générale A/RES/70/195 intitulée "Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière", A/RES/71/219 intitulée "Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière", A/RES/72/225 intitulée "Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière" E/ESCAP/RES/72/7 intitulée « Coopération régionale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique » et la résolution UNEP/EA.2/Res.21 sur les tempêtes de poussière et de sable ;

Tenant compte des effets néfastes d'une sécheresse grave et persistante et des conséquences du changement climatique, sous la forme de tempêtes de poussière et de sable dans certains États membres ;

Tenant également compte du rapport final de la première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'environnement qui invite, entre autres, les autorités compétentes des États membres à redoubler d'efforts et à mieux coordonner les actions visant à relever les nouveaux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris la désertification ;

Rappelant la résolution n°9/44-S & T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, adoptée par la 44^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017 ;

Se félicitant de l'initiative PNUE du Programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, y compris la réunion ministérielle tenue à Nairobi le 21 février 2013 et la réunion technique tenue à Abou Dhabi les 6 et 7 mai 2013, auxquelles ont participé plus de 50 pays, organisations et autres participants ;

Se félicitant de l'Atelier international sur les tempêtes de sable et de poussière organisé par le Ministère turc des eaux et forêts à Istanbul du 23-25 octobre 2017, en coopération avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :

1. **SE DECLARE** préoccupée par la vague sans précédent de tempêtes de sable et de poussière et par les pertes considérables qu'elles ont causées dans les zones désertiques des États membres d'Asie et d'Afrique.
2. **INVITE** tous les États membres touchés dans les régions désertiques d'Asie et d'Afrique à engager un dialogue consciencieux et constructif pour résoudre ce problème de manière appropriée.
3. **APPRECIÉ** la participation des États membres de l'OCI au projet régional du PNUE de catalyser les actions de coopération pour combattre la dégradation des sols et les tempêtes de poussière dans le cadre du Programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.
4. **EXPRIME** son appréciation des efforts déployés pour limiter les tempêtes de sable et la sécheresse dans les États de la région dans le cadre d'un programme élaboré par l'Organisation météorologique mondiale dans le contexte de l'atténuation de l'impact du changement climatique.
5. **REITERE** son soutien au développement d'un mécanisme régional collectif de sensibilisation au réseau d'alerte précoce et de gestion des risques permettant aux pays touchés de faire face au problème de manière appropriée.
6. **DEMANDE** à tous les instruments et institutions internationaux et régionaux de l'environnement, y compris ROPME, de s'attaquer sérieusement et rapidement au problème et de mobiliser leurs ressources, tant sur le plan technique que financier, pour aider les pays touchés.

7. **APPRECIÉ** la coopération de la République islamique d'Iran avec le PNUE, le PNUD et le DAES pour la tenue d'une conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière du 3 au 5 juillet 2017 sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.
8. **INVITE** les Etats membres à contribuer au reboisement des zones désertiques dans les Etats membres de l'OIC et à prendre des mesures fermes contre la coupe abusive des arbres et les feux de brousse.
9. **INVITE** en outre les institutions spécialisées de l'OIC, telles que la Banque Islamique de Développement, à prendre toutes les mesures appropriées pour développer des projets concrets d'assistance aux pays touchés leur permettant de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
10. **DÉCIDE** de rester saisie de la question.

RESOLUTION N°10/46-S&T
SUR
L'ANCIEN SITE D'ESSAIS NUCLEAIRES DU SEMIPALATINSK, LA JOURNEE
INTERNATIONALE CONTRE LES TESTS NUCLEAIRES ET LA
REHABILITATION DE LA REGION DE LA MER D'ARAL

La quarante-sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique (Session des cinquante ans de coopération intra-islamique : feuille de route pour la prospérité et le développement), tenue à Abu-Dhabi, Emirats Arabes Unis, les 25-26 Jomada Al-Thani 1440 H (1^{er}-02 mars 2019) ;

Prenant en considération la résolution 64/35 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Journée internationale contre les essais nucléaires » et considérant également la résolution 63/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la « Coopération internationale et la coordination pour la réhabilitation humaine et écologique et le développement économique de la région du Semipalatinsk » ;

Tenant compte du document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies n ° A / 68/686 intitulé "Programme de mesures visant à éliminer les conséquences de l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir les catastrophes de l'écosystème dans la région de la mer d'Aral" ;

Rappelant la résolution n ° 4/33-S & T sur les questions environnementales adoptée par la 33^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, demandant à la Banque Islamique de Développement et aux fondations caritatives des pays musulmans d'explorer les voies et moyens permettant de développer un programme de soutien aux régions de la mer d'Aral et du Semipalatinsk en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux existants ;

Se déclarant vivement préoccupée par les conséquences des problèmes écologiques de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk ;

Prenant note du décret du Président de la République du Kazakhstan, S.E Nursultan Nazarbayev, du 29 août 1991, portant fermeture du site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, après avoir fonctionné de 1949 à 1991 et produit 456 essais nucléaires ;

Reconnaissant que l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk reste un sujet de grave préoccupation pour le Kazakhstan, compte tenu de ses effets dangereux à long terme sur la vie et la santé des habitants de la région et sur l'environnement :

1. **REITERE** sa demande aux États membres pour célébrer la Journée internationale contre les essais nucléaires le 29 août afin de mieux faire connaître les effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires.

2. **FELICITE** les États membres pour leur contribution à la commémoration du 20e anniversaire de la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk visant à informer le public sur les conséquences dangereuses des essais nucléaires pour la vie et la santé des populations et l'environnement.
3. **SOULIGNE** l'importance de la mise en œuvre du troisième programme du bassin de la mer d'Aral (ASBP-3) lors de la Conférence de coordination des donateurs tenue le 9 décembre 2010 à Almaty (Kazakhstan) en matière de protection de l'environnement.
4. **APPUIE** l'initiative de la République d'Ouzbékistan d'établir, sous les auspices des Nations Unies, un fonds d'affectation spéciale pour la mer d'Aral et la région de la mer d'Aral, avec pour mission principale de coordonner les efforts et de mettre en œuvre des programmes et projets ciblés pour le développement socioéconomique de la région de la mer d'Aral.
5. **APPRECIE** hautement la mise en œuvre du programme conjoint de l'Ouzbékistan et des Nations Unies intitulé «Renforcer la résilience des communautés touchées par la catastrophe de la mer d'Aral par le biais du Fonds de sécurité humaine multipartenaires pour la mer d'Aral» visant à améliorer le bien-être de la population à travers la création de sources de revenus supplémentaires, l'amélioration du système de santé et le développement des infrastructures.
6. **SE FÉLICITE** des dispositions prises par le Conseil des chefs d'État, fondateur du Fonds international pour la sauvegarde de la mer d'Aral (IFAS), qui s'est tenu à Turkmenbashi (Turkménistan) le 24 Août 2018 et qui appelle à la coopération des États membres de l'IFAS dans le domaine de la gestion des ressources en eau.
7. **INVITE** les États membres, la BID et les autres donateurs à intensifier leur participation à la réhabilitation des régions de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk.
8. **EXHORTE** la Banque islamique de développement, les États membres de l'OCI et les organisations donatrices internationales à continuer de fournir l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des programmes visant à résoudre les problèmes de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk.
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.